

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2025 à  
SALLE DU CONSEIL MAIRIE (USCLADES-ET-RIEUTORD)

**Le lundi 14 avril 2025** à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY.

**Présents** : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

**Absents et excusés** : Monsieur Bernard HILAIRE représenté par Monsieur Joseph ARZALIER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Joseph ARZALIER

## Ordre du jour :

- Approbation du PV du dernier conseil
- Motion Non aux violences faites aux élus

## **BUDGET ANNEXE EAU**

- Révision du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
- Délibération 3 en 1 du compte administratif - SERVICE EAU D'USCLADES ET RIEUTORD 2024
- Vote du budget primitif du budget annexe 2025 Eau

## **BUDGET COMMUNE**

- Délibération 3 en 1 du compte administratif - USCLADES ET RIEUTORD 2024
- Vote des taux d'impositions des taxes directes locales 2025
- Vote du Budget primitif 2025 de la commune

## **Questions diverses**

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire déclare que le Conseil Municipal peut valablement délibérer. M. Joseph ARZALIER est nommé secrétaire de séance.

## **Décisions du maire :**

### **M. le Maire expose les différentes réunions auxquelles il a participé**

\*Département M. Farquier Mme Sidobre service des eaux 20/03/2025

- Changements des compteurs généraux
- Obligation de refaire schéma directeur car ne sera plus valable en 2026 et on en a besoin pour les demandes de subvention pour les travaux
- Subvention possible du département ainsi que de l'agence de l'eau LOIRE BRETAGNE pour les compteurs généraux le schéma directeur les vannes
- Désinfection des réservoirs 1 fois par an + conseil pastille de javel dans une bouteille à mettre aux réservoirs
- Remonter PH de l'eau mettre soude
- Tenir un registre des changements de compteur estimé tous les 15 ans

\*Commission budget finance et comptes le 25 mars 2025

- Pas d'obligation de la réunir vérifier avec M.Ollier ceci n'a pas été inscrit sur la délibération qui a été voté ainsi
- La commission à vérifier les mandats et titres de l'année 2024 et les membres de la commission ont trouvé que tout été correct, ils ont demandé une analyse analytique pour pouvoir évaluer les consommations en électricité, en carburant...
- On a demandé à quel moment l'an prochain en 2026 les membres voulaient se réunir afin de leur présenter les chiffres 2025. Ils ne le souhaitent pas de réunion l'an prochain avant les élections municipales.

- Les membres n'ont pas souhaité que l'on aborde le budget 2025, on a décidé que cela se ferait lors du conseil municipal
- Pour rappel les comptes de la mairie sont vérifiables par tous les habitants à toute période de l'année il suffit de le demander à la secrétaire

\*Village avenir

- M. Jourdan était présent à l'invitation de M. le Maire.
- Demande d'aide pour les travaux d'amélioration des logements communaux

\*Commission des impôts le 04/04/2025

\*Réunion CEM conservatoire espace naturel le 10 avril : réunion au Cros de Géorand avec Vincent Raymond forêt ancienne remarquable Suc de Bauzon conservatoire espace naturel

\*Réunion PLUI prévue le 17 avril décision de périmètre constructible, information et vérification des informations liés à la commune

**M. le maire expose le suivi des dossiers**

**Grange de Javelle** on a reçu les plans il faut contacter les propriétaires afin qu'ils signent

**RGPD formation 27/03/2025** où il nous a été indiqué les documents à remplir et le logiciel à utiliser

**ARCIS Dominique démission** on a contacté le centre de gestion on attend qu'il nous fasse les documents

**SDE07 Délibération** envoyée on attend la suite du dossier pour le passage en LED

**Correspondant à la défense** délibération envoyée ainsi que les coordonnées mail transmis

**REOM** vérifier et envoyé

**PRAT SAUVAGE** des travaux en cours une DP déposée et demande d'un panneau pour faire attention aux enfants

**Affaires soumises à délibération :**

**Approbation du PV du 17 mars 2025**

Certains membres du conseil s'offusquent de ne pas avoir reçu le PV du dernier conseil par courrier et ne veulent donc pas délibérer sur son approbation

M. le Maire explique qu'il leur a été envoyé par mail par mesure économique car on leur avait déjà envoyé les documents préparatoires du conseil par voie postale 15 jours avant la date du conseil comme l'ordonne les règles budgétaires en vigueur. Si certains conseillers le voulaient en version papier pour le lire il fallait simplement demander à la mairie on leur aurait imprimé.

M. le maire demande que la délibération soit prise.

M. le Maire propose l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 17-03-2025 dont chaque conseiller a été destinataire

Après avoir lu le procès-verbal, le conseil municipal **DECIDE**

**-D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 17-03-2025

POUR 7 CONTRE 0 ABS 4

**DELIBERATION APPROUVEE**

**Motion Non aux violences faites aux élus**

Nous, soussigné(e)s :

Sébastien BOURDELY, Maire de la commune d'Usclades et Rieutord

L'adjoint, Joseph ARZALIER

L'ensemble du conseil municipal d'Usclades et Rieutord,

Soutenons par solidarité mais avec détermination et conviction la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de l'Ardèche suite à la Manifestation organisée à Saint Martial le 1<sup>er</sup> Mars 2025 pour dire NON aux violences faites aux élus.

A ce titre nous sommes :

1/ Solidaires et exprimons un total soutien à nos collègues victimes de menaces, d'insultes, d'intimidations et d'agressions, incompatibles avec l'exercice de notre mandat

2/ Fiers d'exercer notre mandat pour l'avenir de notre commune, avec bienveillance et respect mutuel entre élus et concitoyens. Nous exerçons notre mandat au service de l'intérêt général.

3/ Clairs et affirmons que le débat d'idées démocratique ne peut s'accommoder de quelconques agressions et demandons à chaque citoyen de défendre ses opinions avec tolérance et sérénité, et dans le respect des valeurs de la République.

4/ Fermes et dénonçons, condamnons toutes formes d'agressions envers les élus et devons être entendus lorsque nous sommes ou nos collègues sont victimes de comportements inacceptables de la part de d'administrés ou de quelconques individus.

5/ Résolus à exiger un soutien permanent de l'Etat pour faciliter notre action au quotidien.

6/ Déterminés et attendons des actes concrets et une protection exemplaire par les autorités compétentes, pour l'exercice de notre mandat et demandons l'application exemplaires des peines prévus par la loi n°2024-247 du 21 Mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux.

7/ Engagés et totalement solidaires des actions menées pour dire Non aux violences faites aux élus.

Fait à Usclades et Rieutord, le 14 avril 2025

**Signature des ... élus soutenant la motion :**

Certains membres du conseil considèrent ce texte comme mal écrit et ne veulent pas le signer. M. le Maire précise que ce texte provient de l'AMR. 6 membres du conseil le signeront.

### **Révision du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable**

Le maire explique que le schéma directeur de l'eau est obsolète et qu'il faut le refaire. Il rappelle que nous avons signé une convention avec le département (délibéré par le conseil le 15/02/2024) pour que l'on puisse bénéficier d'aide pour le service de l'eau. Le département nous aide dans cette démarche avec des conseillers et nous pourrions bénéficier d'aides financières pour refaire ce schéma directeur. Il explique aussi que si nous avons des travaux à réaliser dans le service de l'eau nous aurons droit à des aides seulement si notre schéma est à jour.

Il rappelle que certains conseillers ont demandé que celui-ci soit refait lors de délibérations concernant des raccordements d'habitation à l'eau potable communale.

#### **OBJET :**

**Etude pour la révision du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable sur le territoire de la commune d'USCLADES ET RIEUTORD**

**Engagement de l'opération.**

#### **• M. le Maire rappelle que :**

La commune d'Usclades et Rieutord dispose d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable, réalisé en 2011.

Ce document a permis :

- De réaliser le bilan des besoins communaux et des capacités de productions des ressources
- De réaliser un diagnostic précis des ouvrages et de leur fonctionnement
- D'élaborer un programme de travaux hiérarchisés pour garantir à la population une alimentation en eau de quantité et de qualité suffisante.

Suite à cette étude, les travaux prioritaires ont été engagés, pour la reprise et la mise en conformité des captages.

A moyen et long terme, la commune doit pérenniser la desserte en eau potable à la population et faire face à de

nouveaux enjeux :

- Impact du changement climatique sur la ressource en eau potable
- Évolution des besoins en lien avec le développement du territoire et des demandes de la population

Pour ce faire, il est nécessaire de lancer l'étude pour la révision du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune.

Les objectifs sont :

- De faire une analyse et un suivi des capacités de production des ressources
- De faire un diagnostic de l'état des infrastructures : captages, réservoirs, station de pompage et canalisations
- De disposer de différentes solutions réalistes et adaptées avec un bilan des avantages et inconvénients techniques et financiers,
- De mettre à jour le plan des réseaux d'eau potable dans un SIG (Système d'Information Géographique),
- Apporter une réponse aux usagers non desservis par le réseau communal de distribution,
- De définir un programme pluriannuel de travaux ou d'actions hiérarchisés en niveaux sur les 10-20 ans à venir en adéquation avec les capacités financières communales.

• **M. le Maire précise que :**

- Le conseil municipal a souhaité conventionner avec le Département, (délibération du 13 mars 2024), pour une assistance technique dans le domaine de l'eau ; notamment pour bénéficier d'une mission d'ingénierie et de conduite d'opération.
- Il sera nécessaire de faire appel à un bureau d'études pour mener à bien les études.
- A titre indicatif le montant estimé pour les études est de 25 000 €HT.

• **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** d'engager l'opération pour la révision de son schéma directeur d'alimentation en eau potable,
- **AUTORISE** le Maire à signer une lettre de mission avec le service de l'eau du Département de l'Ardèche pour une assistance technique à cette opération,
- **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation et signer un marché avec un bureau d'études spécialisé,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les aides auprès des financeurs et en particulier de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Ardèche,
- **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet
- **DIT** que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

POUR 11 CONTRE 0 ABS 0 **DELIBERATION APPROUVEE A L'UNANIMITE**

## **Délibération 3 en 1 du compte administratif - SERVICE EAU D'USCLADES ET RIEUTORD 2024**

M. le Maire présente le résultat des comptes du service des eaux pour l'exercice 2024. Ces comptes ont été approuvés par la commission budget, finances et comptes qui a eu lieu le 25/03/2025.

Après avoir présenté les comptes M. le Maire sort. M. Arzalier Joseph adjoint au maire fait procédé aux votes et M. Mounier Solène devient la secrétaire de séance pour ce vote.

Le conseil municipal, réuni et présidé par ARZALIER Joseph, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par le maire Sébastien BOURDELY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	1 492,74	0,00	0,00	31 784,08	1 492,74	31 784,08

Opérations exercice	10 985,97	15 503,19	9 771,84	10 730,86	20 757,81	26 234,05
<b>TOTAUX</b>	12 478,71	15 503,19	9 771,84	42 514,94	22 250,55	58 018,13
Résultat de clôture		3 024,48		32 743,10		35 767,58
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						35 767,58
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	3 024,48
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	32 743,10

Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

POUR 6 CONTRE 0 ABS 4 **DELIBERATION APPROUVEE**

### **Vote du budget primitif du service eau 2025- Usclades et Rieutord**

M. Le Maire présente ses propositions de budget pour l'exercice 2025 du budget de l'eau. Il rappelle que l'allongement de la durée d'amortissement a été délibéré le 18/12/2024 faisant baisser ainsi les annuités. Il explique les travaux à venir : changement des compteurs d'habitation défectueux, changement des compteurs généraux qui doivent désormais être en état de marche sous peine d'amende, élaboration du schéma directeur de l'eau.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition pour le budget 2025 du service eau

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal DECIDE

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget du service de l'eau de la Commune d'Usclades et Rieutord pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes de fonctionnement à la somme de : 19 257.48 Euros**

**En dépenses de fonctionnement à la somme de : 19 257.48 Euros**

**En recettes d'investissement à la somme de : 47 441.32 Euros**

**En dépenses d'investissement à la somme de : 47 441.32 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général (60+61+62+63)	4 164.26€
023	Virement à la section d'investissement	4 517.22€
66	Charges financières	820.00€
67	Charges spécifiques	100.00€
68	Dot. Amort, dépréciations, provisions	35€
042-68	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9621.00€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>19 257.48€</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	13 900.00€
75	Autres produits de gestion courante	72.00€
77	Produits exceptionnels	2 261.00€
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 024.48€
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>19 257.48€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	2 261.00€
18	Total des opérations d'eau potable	11 604.32€
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00€
16	Emprunts et dettes assimilées	3 576.00€
001	Solde d'exécution section investissement	0
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>47 441.32€</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	560.00€
40-28	Amortissement des immobilisation	9621.00€
021	Virement de la section de fonctionnement	4517.22€
001	Solde d'exécution reporté	32743.10€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>47 441.32€</b>

POUR 7 CONTRE 1 ABS 3 **DELIBERATION APPROUVEE**

M le Maire présente le résultat des comptes de la commune pour l'exercice 2024. Ces comptes ont été approuvés par la commission budget, finances et comptes qui a eu lieu le 25/03/2025.

Après avoir présenté les comptes M. le Maire sort. M. Arzalier Joseph adjoint au maire fait procéder aux votes et Mme Mounier Solène devient la secrétaire de séance pour ce vote. Certains conseillers demandent que le vote soit à bulletin secret.

Le conseil municipal, réuni et présidé par ARZALIER Joseph, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par le maire Sébastien BOURDELY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	165 956,92	19 674,40	0,00	19 674,40	165 956,92
Opérations exercice	272 384,80	303 085,17	38 343,39	52 721,09	310 728,19	355 806,26
<b>TOTAUX</b>	272 384,80	469 042,09	58 017,79	52 721,09	330 402,59	521 763,18
Résultat de clôture		196 657,29	5 296,70			191 360,59
Restes à réaliser					10 796,47	0,00
Besoin / excédent de financement total						180 564,12
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						115 956,92

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	16 093,17
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	180 564,12
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	5 296,70

Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

**POUR 6 CONTRE 3 ABS 1 *DELIBERATION APPROUVEE***

### **Vote des taux d'impositions des taxes directes locales**

M. le maire explique qu'il n'y a pas lieu d'augmenter les taxes et propose les mêmes que l'an passé

M. le Maire propose de fixer les taux des impositions des taxes directes locales pour l'année 2025 comme suit :

TAXES	BASE D'IMPOSITIO N	TAUX VOTES	PRODUIT ATTENDU
TAXE FONCIERE BATIE	312000	31.53%	<b>98373</b>
TAXE FONCIERE NON BATI	22800	66.91%	<b>15255</b>

TAXE HABITATION	132100	8.41%	11110
		TOTAL	124739

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cette proposition.

POUR 11 CONTRE 0 ABS 0 **DELIBERATION APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **Vote du Budget primitif 2025 de la commune Usclades et Rieutord**

M. Le Maire présente ses propositions de budget pour l'exercice 2025 du budget de la commune. Il donne le chiffrage des travaux de rénovation de voirie et d'enrochements suites aux inondations du 17 octobre 2024 qui sont prévus au budget et rappelle que le conseiller au décideur locaux nous a aidé à mettre certaines de ces dépenses en investissement et d'autres en fonctionnement

M. Ollier et M. Challéat demande à ce que ce chiffrage leur soit transmis car ils considèrent que vu les sommes annoncées les devis devront être approuvés par le conseil municipal. M. le maire indique qu'ils pourront venir chercher ce document en mairie dès le lendemain et explique ensuite que selon ses délégations délibérées par le conseil du 12/06/2020 il aurait droit de prendre les décisions seul mais convient de faire délibérer les travaux qu'il estimerait onéreux au conseil, les travaux seront décidés avant par la commission des travaux

M. Ollier pense que ce n'est pas à la commission travaux de prendre les décisions mais au conseil.

M. le Maire lui rappelle qu'il a exigé que la commission budget finances et comptes dont il est le vice-président se réunisse pour approuver les comptes de la commune, M. le Maire fera de même pour les travaux et demandera l'avis de la commission des travaux. Il demandera par la suite l'avis au conseil municipal.

M. Challéat demande s'il est possible de consulter les résultats des comptes de l'année 2024 pour le budget CCAS. M. le maire lui indique qu'ils sont consultables en mairie.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition pour le budget de la commune 2025

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1 er janvier 2024 la nomenclature du budget de la commune a basculé en M57, ce qui permet au maire d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnel et cela sans avoir à voter des crédits de dépenses imprévues.

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal DECIDE

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune d'Usclades et Rieutord pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes de fonctionnement à la somme de : 589 613.05 Euros**

**En dépenses de fonctionnement à la somme de : 589 613.05 Euros**

**En recettes d'investissement à la somme de : 206 776.17 Euros**

**En dépenses d'investissement à la somme de : 206 776.17 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

011	Charges à caractère général	355100.05€
012	Charges de personnel et frais assimilés	76400.00€
014	Atténuations de produits	31183.00€
65	Autres charges de gestion courante	30040.00€
66	Charges financières	3840.00€
67	Charges spécifiques	50.00€
023	Virement à la section d'investissement	90000.00€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	3000.00€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>589613.05€</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	5002.93€
70	Produits des services, du domaine, vente	8050.00€
73	Impôts et taxes	82300.00€
731	Fiscalité locale	95644.00
74	Dotations et participations	160409.00€
75	Autres produits de gestion courante	56935.00€
76	Produits financiers	708.00€
002	Résultat de fonctionnement reporté	180564.12€
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>589613.05€</b>

#### *SECTION D'INVESTISSEMENT*

#### *SECTION D'INVESTISSEMENT*

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21-43	Immobilisations corporelles (voirie)	158196€
21-51	Immobilisations corporelles (bâtiments)	18504.47€
21-52	Immobilisations corporelles (matériel)	2292€
16	Emprunts et dettes assimilées	22487.00€
001	Solde d'exécution section investissement	5296.70€
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>206776.17€</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	2736.00€
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	16903.17€
13	Subvention d'investissement	90000.00€
165	Dépôts et cautionnements reçus	
27	Autres immobilisations financières	4137.00€
021	Virement de la section de fonctionnement	90000.00€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3000.00€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>206776.17€</b>

**ARTICLE 3 :**

Autoriser le maire à des mouvements de crédits de chapitre, à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnel et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections

POUR 7 CONTRE 1 ABS 3 **DELIBERATION APPROUVEE**

Questions diverses

M. Challéat demande à ce que l'agent technique soit équipé d'une mini pelle pour les travaux qu'il réalise et pour l'aider à porter des charges lourdes ou pour creuser. M. le maire considère sa question pertinente. M. Arzalier demande s'il ne serait pas plus intéressant d'investir dans un tracteur où on puisse mettre un godet, un chargeur ou atteler d'autres matériels. M. le maire explique que pour cette année vu les montants des réparations des travaux suite aux intempéries ce ne sera pas possible et qu'il n'est pas prévu au budget voté. On verra au prochain budget.

M. Méjean signale que l'accotement de la route de l'Étain est abîmé à la hauteur de la construction en cours de M. Wyss, il estime que celui-ci devrait réparer la route afin de mettre en sécurité les usagers qui utilisent cette voie. M. le maire explique que les dégradations ont eu lieu lors des intempéries et que M. Wyss en a fait part à son assurance mais qu'il n'a pas eu de retour d'elle. Il demandera un entretien avec le propriétaire afin de voir où cela en est.

M. le maire rappelle les problèmes de santé de l'agent communal et indique qu'il a effectué une visite médicale. Les conclusions de la visite rendent l'agent inapte au déneigement il faudra trouver une solution pour l'hiver 2025-2026 car l'employé de l'entreprise de déneigement risque de plus être présent au prochain hiver

-Mme Mounier expose des problèmes du relais FREE : en effet elle a constaté une mauvaise réception de téléphone portable à Rieutord. M. le maire en a informé les services et que son contact à Orange, M. Fernandes, fait passer les informations.

-M. Jourdan demande si la mairie est au courant des travaux d'élagage sur la commune réalisés par une entreprise, M le maire explique qu'une entreprise a demandé un droit d'élagage pour le déploiement de la fibre sur la commune mais que sur ces demandes les dates sont vagues

Le maire clôture la séance à 22H23

M. Le Maire  
Sebastien BOURDELY



M. Le Secrétaire de  
séance  
ARZALIER Joseph  
Arzalier